

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU VENDREDI 7 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller Général des Yvelines.

ETAIENT PRESENTS

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – M. Roland de HEAULME –
Mme Béatrice BERTHOD - M. Jean GUILBERT - M. Jean-Michel ISSAKIDIS –
Mme Pascale ROCHERON – M. Vincent GUILLON – M. Louis LE PIVAIN (adjoints) –
Mme Marie-France de GESTAS - Mme Isabelle CAZALI – M. Arnaud PIQUART –
Mme Hannelore MORVAN – M. Jacques CHEVALLIER-RUFIGNY –
Mme Christine CARON – Mme Jane-Marie HERMANN - M. Guy GEOFFROY –
M. Antoine GERON – M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – Mme Isabelle GAUTIER –
M. Philippe MARGUERIT – Mme Sabine BESNARD - M. Julien BOUFFARTIGUE –
M. Michel GUENARD – Mme Magali GUILBAUD (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES - PROCURATION

Mme Annick FUZIER	a donné pouvoir à	M. Jean GUILBERT
Mme Laurence HYVERNAT	a donné pouvoir à	Mme Marie-France de GESTAS
Mme Laure RIGNAULT	a donné pouvoir à	M. Jean-Michel ISSAKIDIS
Mme Elisabeth DOS SANTOS	a donné pouvoir à	Mme Pauline BILLAUDEL
Mme Françoise BOST	a donné pouvoir à	Mme Sabine BESNARD

ABSENTS

M. Michaël THOMAS
M. Maxence de FORESTA
Mme Fanny RUPH

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEBRUN propose de désigner Monsieur Daniel DER HAROUTIOUNIAN.

.../...

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU
8 NOVEMBRE 2013**

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 8 novembre 2013.

1 - ILOT HARDOUIN/LA COTE : SUBVENTION COMMUNALE AU TITRE DE LA SURCHARGE FONCIERE ACCORDEE A L'OPH VERSAILLES HABITAT POUR LA REALISATION DE 17 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

M. GUILBERT : « Dans le cadre des actions de la commune menées en faveur de la réalisation de logements sociaux sur son territoire, il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 170 000 € à Versailles Habitat pour l'acquisition en VEFA –vente en état futur d'achèvement- par ce dernier de 17 logements : 5 PLAI, 7 PLUS, 5 PLS dans le futur programme de construction de l'îlot Hardouin-La Côte. Cet îlot situé en face du pôle culturel constitue un des secteurs clefs de l'aménagement du centre-ville qui s'opère progressivement par renouvellements urbains successifs.

Les règles du PLU approuvé le 24 avril 2013 applicables à ce secteur, permettent une certaine densification : R + 3 + combles ou attiques en front d'avenue du Général Leclerc et obligent à des hauteurs moindres, R + 2, à la jonction du quartier pavillonnaire du Haras limitrophe.

La ville a signé le 11 mai 2010 avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines une convention d'action foncière pour la réalisation de l'îlot Hardouin-La Côte d'un programme de logements et de commerce d'environ 3 000 à 3 300 m² de surface de plancher incluant au moins 30 % de logements locatifs sociaux.

Conformément à sa mission, l'EPFY a acquis les 3 parcelles cadastrées AD 98, 99 et 100 constitutives de l'îlot Hardouin-La Côte et signé fin décembre 2013 une promesse de vente sous conditions suspensives avec la société Sully Promotion pour la réalisation du programme tel que défini dans ladite convention.

Sully Promotion a donc déposé le 16 décembre 2013, une demande de permis de construire pour la construction de 57 logements dont 17 logements locatifs sociaux mentionnés ci-avant, un commerce de 81 m² et 78 places de stationnement en sous-sol.

Versailles Habitat a été retenu aux termes d'une consultation auprès de plusieurs bailleurs sociaux menée par le promoteur à la demande de la ville, pour acquérir les 17 logements locatifs sociaux en VEFA.

A ce titre, Versailles Habitat a sollicité de la ville une aide sous forme de subvention pour surcharge foncière ; montant de 170 000 € soumis à l'approbation du présent conseil municipal. »

M. BOUFFARTIGUE : « Je vais faire court et dire des choses sans surprise que nous avons déjà dites un certain nombre de fois.

.../...

C'est typiquement le genre de projet que nous aimerions soutenir sans réserves parce que le projet architectural a été travaillé, cela va rajouter un commerce, cela crée des logements supplémentaires, nous avons une part non négligeable de logements sociaux avec un équilibre entre les différents types de logements qui est intéressant, simplement il s'agit d'1/3 de logements sociaux pour 2/3 de logements privés et vous connaissez notre position par rapport au retard que nous avons. Ce retard, pour nous assez exceptionnel, devrait nécessiter des

politiques exceptionnelles de construction de logements sociaux et pour nous, du fait que lorsque nous construisons des logements privés nous augmentons le nombre de logements sociaux, mécanique que nous connaissons tous, laisser encore 2/3 de logements privés dans un tel immeuble complique encore notre tâche et nous aurions donc préféré qu'il y ait un nombre plus important de logements sociaux dans ce projet.

Après, nous allons voter la subvention parce que nous n'allons pas nous opposer à ce projet mais, encore une fois, nous trouvons que ce genre de choses nous complique encore un peu plus la vie pour l'avenir. Un jour, nous nous trouverons forcément face à un mur que nous n'arriverons pas à franchir si nous continuons comme cela. »

M. LEBRUN : « Je vais vous dire que celle qui complique notre tâche c'est Mme Cécile Duflot. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'accorder une subvention d'équilibre au titre de la surcharge foncière d'un montant de 170 000 € à l'OPH Versailles Habitat – domicilié à Versailles, 8 rue Saint Nicolas – pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 17 logements locatifs sociaux qui seront réalisés par l'opérateur SULLY Promotion sur l'Ilot « Hardouin-La Côte ».

APPROUVE la convention pour l'attribution d'une subvention pour surcharge foncière pour l'opération ci-dessus mentionnée à intervenir entre la Ville et l'OPH Versailles Habitat.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2 - CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL DES YVELINES ET LA VILLE DE VIROFLAY RELATIVE AUX MODALITES DE GESTION ET D'ENTRETIEN DE L'AMENAGEMENT REALISE PAR LA COMMUNE DE VIROFLAY SUR LA RD 10

M. de HEAULME : « Tout ou presque est dans le titre de cette délibération. Néanmoins, je vous rappelle que les travaux de requalification de l'avenue du Général Leclerc, RD 10, entre la rue Amédée Dailly et l'avenue des Combattants sont maintenant achevés. Cette voie étant départementale, il convient donc de formaliser les modalités de gestion et d'entretien de l'aménagement.

.../...

Le Conseil général des Yvelines prendra à sa charge l'entretien lourd de la chaussée qui comprend les réparations localisées et renouvellements de la couche de roulement et de la structure de la chaussée ainsi que les reprises du marquage au sol à l'issue de ces travaux de fils d'eau à fils d'eau, espaces de stationnement en rives et ilots centraux en axe de chaussée non compris.

En gros, le reste est pour la ville. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée au présent rapport.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE les dispositions de la convention relative aux modalités de gestion et d'entretien de l'aménagement réalisé par la commune de Viroflay avenue du Général Leclerc (RD 10), entre la rue Amédée Dailly et l'avenue des Combattants,
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3 - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES AERIENNES RUE DU LOUVRE (ENTRE LA RUE FRONVAL ET LA RUE FAIDHERBE) – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE

4 - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES AERIENNES RUE JOSEPH CHALEIL (ENTRE LA PLACE JOSEPH CHALEIL ET LA LIMITE DE VERSAILLES) – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE

M. ISSAKIDIS : « Ces délibérations nous invitent à autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions de maîtrise d'ouvrage avec le SIGEIF, Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France.

Pour ce qui concerne la rue du Louvre, sur le tronçon entre les rues Fronval et Faidherbe, pour un budget de 308 950 € TTC, cette opération vise trois réseaux : l'éclairage public pour un montant de 83 000 € TTC, l'effacement des réseaux de communication pour un montant de 69 000 € TTC et l'effacement du réseau public d'électricité pour 156 000 €.

Ce budget couvrira une longueur totale de 230 mètres.

Pour ce qui concerne la rue Joseph Chaleil, sur le tronçon entre la place Chaleil et la limite de Versailles, l'opération représente un budget total de 302 950 € et couvre, là aussi, les 3 types de réseaux : distribution électrique pour 150 000 €, réseaux de communications/téléphonie pour 69 000 € et éclairage public pour 83 000 €. »

M. LEBRUN : « En fait, ce sont les deux rues les plus à l'opposé l'une de l'autre de Viroflay. »

M. GUENARD : « Il y en a une qui a beaucoup plus de câbles à enterrer que l'autre et pourtant c'est le même prix. »

.../...

M. LEBRUN : « Ce n'est pas au nombre de câbles que cela se joue. C'est la même longueur de rue. »

M. BOUFFARTIGUE : « Je vais sortir un tout petit peu du sujet mais en restant sur la voirie. Sur ces rues-là qui ne présentent pas vraiment des difficultés en terme d'accessibilité

mais qui ont des jonctions avec des rues un peu plus compliquées de ce point de vue-là. Comme aujourd'hui, nous n'avons pas encore de plan global de mise en accessibilité de la voirie, avons-nous quand-même réfléchi au niveau des aménagements que nous voulons faire pour que, plus tard, cela puisse s'inscrire dans un schéma global de constitution d'itinéraires accessibles notamment comme vous le disiez concernant les rues qui se situent un peu à « l'extérieur » pour lesquelles les gens doivent cheminer pour rejoindre le centre-ville afin que ces personnes puissent avoir un cheminement jusqu'aux principales infrastructures de Viroflay... »

M. LEBRUN : « Alors effectivement, ce n'est pas tout à fait la question ! »

M. ISSAKIDIS : « Une réponse très simple : à chaque occasion de travaux de cette nature, tout le monde a pu le constater, les rues sont aménagées avec les dispositions adéquates. Si vous faites référence par exemple aux personnes malvoyantes ou qui ont besoin de franchir de petites marches pour traverser une rue etc..., ceci est évidemment pris en compte dans ces aménagements. Cela était-il l'objet de votre question ?... »

M. LEBRUN : « Sachant que, comme vous le dites, ce ne sont pas des rues qui sont essentielles à un itinéraire permettant de cheminer jusqu'au centre-ville puisqu'elles sont chacune à un bout de Viroflay mais néanmoins, maintenant dès que nous faisons des travaux, les rues sont aménagées pour le handicap, pas sous toutes ses formes mais pour les handicaps les plus courants. Avec, notamment pour les bandes podotactiles, le respect de la fiche n° 3 du CERTU qui s'appelle « implantation des bornes podotactiles » et qui permet de définir les bandes, leur implantation, soit de façon parallèle aux passages piétons, soit éventuellement pour les carrefours un peu plus difficiles pas forcément de façon parallèle... »

M. BOUFFARTIGUE : « J'avais assisté à la seule commission d'accessibilité qui a eu lieu et quelqu'un d'une association de malvoyants que tout le monde a écouté avec attention qui disait que cela posait problème. Tout le monde a donc dit qu'effectivement ce sont des choses dont nous ne nous rendons pas compte car nous ne sommes pas malvoyants et je pense donc qu'il serait plus intelligent de prendre ce genre de remarques en compte qu'une réglementation qui est peut être imparfaite. Surtout que cette personne s'était proposée de participer aux réflexions et, si problèmes il y avait, de les mettre en avant, de faire des démonstrations des choses à faire et à ne pas faire. Elle avait parlé de cela justement comme d'une chose à ne pas faire et apparemment, cela continue d'être fait. Peut-être la législation nous l'autorise mais, dans la pratique, cela pose apparemment des problèmes. »

M. LEBRUN : « Nous allons ensuite arrêter là car le sujet était l'enfouissement des réseaux. Simplement, ce n'est pas une question de législation mais de recommandation du CERTU qui est l'organisme officiel faisant des fiches de toutes sortes, qui crée des normes en pagaille et donc, là, il s'agit d'un document de référence.

.../...

Après, je sais que le CERTU, pour établir ses fiches a consulté un certain nombre d'associations et je crois savoir que toutes les associations d'handicapés ne sont pas forcément d'accord avec les dispositions à mettre en œuvre ce qui est une vraie réalité. Je peux vous le dire pour avoir étudié de près cette question.

Nous étions donc sur l'enfouissement avec le SIGEIF et réjouissons-nous qu'à l'occasion de la réfection des rues principalement du fait de l'assainissement qui se trouve en-dessous, puisque c'est lui qui nous dirige en quelque sorte, que nous puissions continuer à enfouir nos réseaux, ce qui coûte un peu d'argent mais qui satisfait je pense le plus grand nombre. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 25 voix

Abstentions 2

APPROUVE l'opération de mise en souterrain des lignes aériennes de la rue du Louvre (entre la rue Fronval et la rue Faidherbe),

PREND ACTE de l'enveloppe prévisionnelle de ce programme,

PREND ACTE des dépenses globales concernant la rue du Louvre (entre la rue Fronval et la rue Faidherbe) sous maîtrise d'ouvrage de la commune,

PREND ACTE de l'enveloppe prévisionnelle concernant la rue du Louvre (entre la rue Fronval et la rue Faidherbe) afférente à la mise en souterrain des réseaux de communications et d'éclairage public,

APPROUVE le projet de convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le Sigeif tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération.

AUTORISE le Sigeif à demander sur le fondement de cette convention une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour l'insertion des réseaux France Telecom dans l'environnement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que la convention financière administrative et technique à venir si les montants qui y seront indiqués sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie dans la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire et s'ils sont inscrits au budget.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 25 voix

Abstentions 2

APPROUVE l'opération de mise en souterrain des lignes aériennes de la rue Joseph Chaleil (entre la place Chaleil et la limite de Versailles),

.../...

PREND ACTE de l'enveloppe prévisionnelle de ce programme,

PREND ACTE des dépenses globales concernant la rue Joseph Chaleil (entre la place Chaleil et la limite de Versailles) sous maîtrise d'ouvrage de la commune,

PREND ACTE de l'enveloppe prévisionnelle concernant la rue Joseph Chaleil (entre la place Chaleil et la limite de Versailles) afférent à la mise en souterrain des réseaux de communications et d'éclairage public,

APPROUVE le projet de convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le Sigeif tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération,

AUTORISE le Sigeif à demander sur le fondement de cette convention une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour l'insertion des réseaux France Telecom dans l'environnement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer à signer ladite convention ainsi que la convention financière, administrative et technique à venir si les montants qui y seront indiqués sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie dans la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire et s'ils sont inscrits au budget.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5 - SECTEUR DE LA PATTE D'OIE : APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'ACTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES (EPFY) POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME MIXTE DE CONSTRUCTIONS

Mme ROCHERON : « Nous avons parlé de ce secteur de la Patte d'Oie il y a quelques temps et nous y revenons aujourd'hui.

Un certain nombre d'études ont été réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLU et mets en évidence la bonne desserte de ce secteur qui est « entrée de ville » en venant de Versailles et son caractère mixte en terme de morphologie urbaine et de fonctionnalité mais surtout sa capacité à évoluer. Comme vous pouvez le voir, il n'y a pas forcément de densité de constructions très importante sur ce secteur.

La ville est de plus sur ce secteur, propriétaire d'une partie de foncier.

Des études de faisabilité ont ensuite confirmé les possibilités de mutation pour l'implantation de nouveaux bâtiments principalement à destination de logements. Le conseil municipal avait d'ailleurs acté cette orientation lors du débat concernant le PADD, étape importante du PLU, orientation qui était d'ailleurs conforme aux engagements de la ville depuis fort longtemps. Ces engagements que la ville a pris dans le cadre du Programme Local de l'Urbanisme de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et également du contrat de développement de l'offre résidentielle mis en place par le Conseil général des Yvelines. Bien avant que le PLU soit arrêté et afin de freiner la pression foncière dans ce secteur, puisque nous sentions des mouvements et, pour éviter que des promoteurs viennent construire au coup par coup sans suivre vraiment l'intérêt général important dans ce secteur, la ville avait souhaité missionner l'EPFY pour assurer une veille foncière dans ce secteur-là. Le conseil municipal avait d'ailleurs approuvé la convention signée avec l'EPFY en avril 2012 afin de réaliser des programmes mixtes de constructions. Cette durée de convention était fixée à 2 ans. D'ailleurs, depuis sa mise en place, la ville a acquis une propriété au sein de ce périmètre située au 9 de la rue Louvois dans le cadre d'une préemption car ce terrain était donc à vendre.

.../...

Il existe dans ce secteur une OAP, « Orientations d'Aménagement et de Programmation » qui fait partie du PLU et qui confirme bien la volonté de la ville de voir une opération d'initiative publique sur ce secteur et nous sommes donc cohérents avec cette signature de convention

qui arrive à échéance le 4 avril 2014. La maîtrise foncière n'étant pas complète à ce jour, il est proposé au conseil municipal d'approuver un avenant prorogeant cette convention d'action foncière pour une durée d'une année. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE l'avenant visant à proroger d'un an la convention d'action foncière sur le secteur « de la Patte d'Oie, entrée de ville sud-ouest » à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, pour la réalisation de programmes mixtes de constructions, annexé à la présente délibération.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6 - APPROBATION D'UN NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE SPORTIF GAILLON

M. LEBRUN : « Vous savez tous que le nouveau Centre sportif Gaillon a été livré au milieu du mois de décembre. Une partie avait été livrée à la fin du mois d'octobre, après les vacances de la Toussaint et il est nécessaire étant donné que tout le monde a repris sa place dans ce centre sportif, de réactualiser le règlement intérieur du fait notamment qu'il y a une salle de plus, la salle de danse. Cela permet aussi de traiter les questions d'ouverture du centre sportif, de la transmission des badges, la façon dont les utilisateurs doivent se tenir, utiliser les vestiaires. Un certain nombre de choses seront interdites comme fumer évidemment mais également de fumer des cigarettes électroniques, de se déplacer à vélo dans le centre etc... Tout ceci pour faire en sorte que ce nouvel équipement puisse durer le plus longtemps possible. Je sais que beaucoup d'utilisateurs ont découvert ce nouvel équipement, quasi neuf et qu'ils ont à cœur de le maintenir en bon état.

Cet équipement est très utilisé et notamment en journée par le collège et les écoles ; le soir et le week-end par les sections sportives de l'USMV.

Il vous est donc proposé ce soir d'adopter ce nouveau règlement. »

Mme BESNARD : « Nous avons remarqué dans ce règlement, l'article 18 dans lequel il est inscrit « Le parking, ainsi que la sente du Chêne de la Vierge, sont ouverts au même titre que le centre sportif. »

M. LEBRUN : « Il n'y a pas réellement d'erreur mais, pour la compréhension de tout le monde, je pense qu'il sera nécessaire de mettre « horaires » au lieu de « titre ». »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'adopter le règlement intérieur du Centre sportif Gaillon,
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

7 - BIBLIOTHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES YVELINES

Mme ROCHERON : « Il s'agit d'une délibération qui arrive chaque année. La bibliothèque sollicite auprès du Conseil général des Yvelines une subvention afin de l'aider dans son fonctionnement, pour entretenir son fonds de livre et de périodiques, et de permettre de mettre à disposition de tout un chacun des éléments pouvant leur permettre d'accéder à la culture. La bibliothèque de Viroflay remplit évidemment les conditions posées par le Département pour l'obtention d'une subvention : ouverte à tous les publics, pratique le prêt gratuit et consacre à ses acquisitions plus de 61 centimes par habitant de la ville ce qui est plutôt de l'ordre de 5 à 6 € par habitant...

La bibliothèque sollicite donc une subvention de 15 500 € correspondant au plafond maximum de ce qui peut être attribué aux communes dont la population est comprise entre 1 000 et 30 000 habitants. »

M. GUENARD : « Sur le site du Conseil général des Yvelines, nous pouvons lire que le dépôt de dossier est clos depuis le 16 février. Qu'en est-il ?

Deuxièmement, je voulais dire que nous avons la chance d'avoir un conseiller général dans l'assemblée. Nous découvrons ces programmes de subventions au cas par cas, là en l'occurrence après le délai... Ma question : ne pourrions-nous pas avoir plus régulièrement l'avis du conseiller général sur les programmes dont Viroflay peut bénéficier et plus généralement une relation de l'action qu'il mène au bénéfice de Viroflay ? »

M. LEBRUN : « Oui mais préparez-vous à vous coucher tard à chaque conseil municipal.

Réponse à la première question : cette délibération passe chaque année et donc il y a beaucoup de délibérations récurrentes. Alors effectivement, c'était bien le 16 mais j'ai écrit le 15 février au président du Conseil général afin de lui dire que le dossier allait suivre en raison de la période un peu chargée et que nous avons besoin d'avoir l'autorisation du conseil municipal pour le dépôt de ce dossier.

Sur le reste, vous voyez régulièrement des subventions accordées par le conseil général à la ville de Viroflay ; faut-il faire régulièrement un compte-rendu de tout cela ? Vous savez, je ne travaille pas que pour la ville de Viroflay ; les conseillers généraux travaillent pour l'ensemble du département, agissent pour l'ensemble du département et si je faisais mon rapport d'activités, il y aurait beaucoup de choses à dire.

.../...

Par exemple, aujourd'hui, je présidais la commission de surveillance de la Maison de l'Enfance des Yvelines où sont accueillis des enfants placés pour 3 mois + 1 mois éventuellement ; je suis donc chargé de mission d'accueil, d'orientation, de diagnostic ; c'est une mission que j'exerce avec beaucoup de conviction et cela ne concerne pas directement

Viroflay même si, de temps en temps, certains enfants de Viroflay peuvent y être placés ce qui est déjà arrivé. Je fais beaucoup d'autres choses qui ne concernent pas directement Viroflay ; le fait que les élus ne s'occupent pas seulement du territoire de là où ils sont élus au 1^{er} titre est plutôt une bonne chose. Mais vous aurez un bilan des actions du Conseil général dans les mois à venir ; pas à chaque conseil municipal. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de déposer auprès du Conseil général des Yvelines un dossier de demande de subvention au titre de l'exercice 2014 pour la bibliothèque de Viroflay,
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8 - TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION DE POSTES D'AGENTS SAISONNIERS

M. LEBRUN : « Délibération classique à cette période de l'année puisqu'il s'agit de créer 14 postes d'agents saisonniers pour compenser les besoins un peu plus ponctuels de l'accroissement de l'activité et les besoins liés aux congés de certains personnels de la ville de Viroflay.

85 % de ces emplois seront affectés aux Services Techniques et 15 % affectés dans les différents services administratifs.

Le coût total de ces postes est estimé à 31 000 € TTC, strictement le même que celui de 2013 qui concernait exactement le même nombre d'emplois saisonniers. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de créer 14 postes d'agents saisonniers qui seront répartis sur l'ensemble des services de la commune sur la période du 14 avril au 28 novembre 2014,

DIT que ces agents seront rémunérés sur la base indiciaire du 1^{er} échelon des grades :

- d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe,
- d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,

DIT que les dépenses budgétaires correspondantes seront inscrites sur les lignes budgétaires prévues à cet effet,

.../...

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



M. LEBRUN : « Je vous propose maintenant de passer une communication. Il s'agit de la charte culturelle qui va vous être présentée par Madame Rocheron, élaborée depuis un certain nombre de mois ou d'années par le service culturel. L'idée étant que nous avons eu 6 années d'utilisation de la bibliothèque, du pôle culturel. Le service culturel a souhaité, avec ses différentes composantes, pouvoir diagnostiquer ce qui a été fait et avoir quelques pistes de réflexion pour l'avenir. Je crois qu'en commission il a été dit qu'il serait bien que d'autres services puissent faire la même chose et je pense que nous pourrions nous inspirer de ce qui a été fait dans cette Direction. Je vais laisser Mme Rocheron vous présenter cette charte qui représente à peu près une dizaine de pages et qu'elle va donc vous résumer. »

Mme ROCHERON : « En effet, un gros travail a été fait depuis de nombreuses années au sein de la Direction des Affaires Culturelles. La bibliothèque a été un élément très important dans l'évolution du travail et des propositions qui ont pu être faites à la population ; la bibliothèque et évidemment, l'auditorium qui est un outil très important. Cela a fait changer les choses tout d'abord car il s'agit d'un lieu plus confortable, agréable qui remporte un succès énorme mais également un outil fantastique qui a permis de toucher d'autres publics, un public plus large et de faire venir à des manifestations culturelles, des gens qui ne venaient pas forcément avant. Donc, comme vous l'a expliqué Monsieur le Maire, un diagnostic est fait chaque année depuis très longtemps dans la plupart des services mais de façon beaucoup plus large depuis environ 23 ans. Il s'agit d'un diagnostic à la fois de la fréquentation, du contenu des manifestations et aussi de l'avis des personnes qui viennent. Donc si vous êtes venus voir des rencontres, des spectacles, nous vous avons peut-être demandé ce que vous en pensiez, pourquoi vous étiez venus, comment vous avez su que la manifestation avait lieu... Ce diagnostic touche un peu tous les domaines à la fois sur le contenu, la forme, la communication etc...

Il s'agit d'un document assez énorme dont je ne vais pas vous affliger la lecture ce soir mais avec quantité de chiffres très intéressants qui voient d'abord comment la population viroflaysienne reçoit les manifestations culturelles qui lui sont proposées, quelles types de manifestations ont le plus de succès, comment le service culturel, car nous n'avons pas attendu 6 ans pour adapter l'offre aux désirs des gens de Viroflay puisque chaque année lorsque nous préparons la programmation culturelle, nous faisons un bilan de ce qui a été fait l'année passée, comment les différentes manifestations ont été reçues, si elles ont été appréciées ou non, quels types de population nous avons touché et s'il y a des types de population moins bien servis, il faut redresser la barre.

Plusieurs objectifs ont été hiérarchisés dans ce document ; ils sont tous importants mais une hiérarchie est quand-même indispensable :

- la diversité de l'offre : puisqu'au sein du pôle culturel/bibliothèque comprenant aussi les ateliers d'art, la galerie ; l'objectif est vraiment de proposer le maximum de choses à la population : des pratiques, des disciplines diverses et variées, artistiques mais aussi l'apprentissage des langues qui en fait partie, du spectacle vivant, des expositions, des conférences etc... Il est important de pouvoir permettre à tous les viroflaysiens d'accéder à tous ces domaines de la culture.

.../...

Il y en a encore d'autres que nous ne pouvons pas proposer au jour d'aujourd'hui mais demain, pourquoi pas, puisque les choses sont toujours en mouvement dans ce domaine-là ;

- toucher tous les publics : les jeunes, les moins jeunes, les personnes âgées, les handicapés, ceux qui peuvent venir le soir, ceux qui peuvent venir la journée. C'est une chose qui est toujours à l'esprit de l'ensemble des services et notamment par le biais d'une politique tarifaire active puisque la grande majorité des propositions sont gratuites. Seuls quelques spectacles par an sont payants à des tarifs qui défient toute concurrence par rapport à ce que nous pouvons voir ailleurs.

J'aurais peut-être dû dire en préambule que la Direction Culturelle de Viroflay travaille de façon un peu différente des villes avoisinantes dans les propositions qui sont faites à la population. Notre objectif n'a jamais été de faire de la concurrence au théâtre Montansier de Versailles, à l'Atrium de Chaville ou à l'Onde de Vélizy. Nous ne proposons pas des spectacles, clefs en main, et les gens achètent un billet, viennent voir le spectacle et rentrent ensuite chez eux après. L'objectif est vraiment de faire participer le public, d'avoir des médiations en permanence, de pouvoir avoir cet échange avec les gens et de ne pas proposer un produit tout fait que les gens consomment en rentrant chez eux après. Pour ce faire, la signature d'une convention en juin 2012 avec l'Education Nationale a été très importante. Elle a permis d'aller encore plus loin dans ce domaine-là et notamment de développer énormément la médiation, de pouvoir travailler avec les écoles de façon beaucoup plus simple avec un cadre ; en début d'année le programme est envoyé à l'ensemble des professeurs des écoles et aux directeurs qui s'inscrivent en masse, qui apprécient au vu des retours très positifs nous contraignant malheureusement à refuser des classes. Par exemple, 40 classes de Viroflay sont venues visiter la dernière exposition et nous essayons aussi de travailler avec le Collège, de temps en temps avec des élèves des lycées de Versailles. Nous avons donc cette ouverture vis-à-vis des publics sachant que des enfants qui viennent pour une manifestation, que ce soit une exposition, une médiation, un spectacle etc..., sont tout à fait prescripteurs envers leurs parents, leurs familles, leurs amis car nous voyons sans arrêt ces mêmes enfants revenir après avec leurs parents...

- le rayonnement : faire connaître le travail fait par le service de la culture et par la ville de Viroflay évidemment auprès des habitants mais aussi plus largement puisque nous avons des gens qui viennent de l'ensemble des communes voisines voire même des départements un peu plus éloignés...

- l'épanouissement de tous : transmission d'un certain nombre de valeurs et développement des talents puisque lorsque nous parlons de médiation, de participation, il est important aussi que les gens puissent développer leur manière de faire, leur envie et pourquoi pas, ensuite, devenir des professionnels. Certaines personnes ayant fréquenté les ateliers d'art ce sont installées comme professionnels dans des domaines artistiques.

- Tout ce travail qui est fait avec enthousiasme et dynamisme par le service culturel est fait évidemment avec le souci de l'utilisation des deniers publics et avec un accueil du public en toute sécurité ce qui est indispensable.

Je voudrais terminer ce que j'ai à vous dire ce soir en vous précisant que j'ai travaillé pendant 6 ans avec l'ensemble des personnes de la culture et vraiment je voudrais leur rendre hommage ce soir parce que ce sont vraiment des gens, comme beaucoup de services de la ville, passionnés, hyper motivés par leur travail et qui ne reculent devant rien, qui sont toujours présents, le matin, l'après-midi, le soir, qui aiment ce qu'ils font et cela fait un grand plaisir de travailler avec eux. »

M. LEBRUN : « Merci Mme Rocheron pour cette présentation et ce témoignage. »

.../...

M. GUENARD : « Merci Mme Rocheron. Ce bilan est, certes intéressant mais ce document nous est présenté tardivement, en fin de mandat et je n'ai pas le souvenir que, dans les 6 ans

qui viennent de passer, avoir eu l'occasion d'entendre parler de la culture autour de cette table avec autant de précision.

Une remarque : nous avons évoqué c'est vrai il y a quelques temps la situation de l'auditorium et là, il n'en est pas du tout question : est-ce un oubli ? N'avons-nous pas de chiffres ? Y a-t-il encore de la place pour y faire des manifestations ? Au contraire, y a-t-il besoin de le remplir ? La question qui me paraît maintenant intéressante est : quelle perspective d'utilisation de ces équipements et des personnels très engagés dont vous venez de parler, voyez-vous dans le cadre des rythmes scolaires ? »

Mme BESNARD : « Le travail d'évaluation de l'équipe culturelle de Viroflay, avec le bilan et les pistes de réflexion, est remarquable. Nous l'avons lu avec intérêt. Pour la bibliothèque et la galerie d'arts, nous pensons que ces services correspondent aux attentes des viroflaysiens et qu'ils sont accessibles à tous. Toutes les initiatives pour la jeunesse, des visites d'ateliers, sont à conserver et à développer.

Pour les spectacles vivants, les résidences d'artistes sont un beau partage entre les artistes, la population et les scolaires.

En ce qui concerne les TAP, malgré le silence total sur ce qui pourrait être fait à la rentrée 2014, nous voyons que nous avons beaucoup de possibilités avec les activités proposées par le service de l'action culturelle auprès de ces scolaires. Nous n'avons encore eu aucune proposition pour le contenu de ces TAP. Il est regrettable que nous prenions ce retard et nous nous interrogeons sur la capacité de la prochaine municipalité de mettre en place d'ici la rentrée, des TAP de qualité.

Pour les ateliers d'arts, nous rejoignons une des pistes de réflexion concernant la tarification que nous souhaiterions voir quotienter. Les 4 tarifs proposés pour les ateliers d'arts : viroflaysiens, habitants hors-commune, - de 25 ans, réductions pour les familles et personnes suivant plusieurs cours ne nous semblent pas suffisants. Avoir des tarifs selon ses ressources permettrait en effet le développement et la mixité des publics. – de 20 % de public jeunes : nous devons pouvoir faire mieux. Nous avons des locaux spacieux, des ateliers de grande qualité et il faut optimiser leur utilisation.

Les ateliers ne concernent que 288 élèves et ont un coût de 538 € par personne si nous faisons la moyenne des chiffres que nous avons eus. 538 € en moyenne par personne pour la commune sans compter les frais de fonctionnement du bâtiment. Puisque ce coût est de 155 000 € et que 88 % est attribué au salaire.

Les tarifs pour assister aux ateliers sont donc de 183 à 462 € pour les viroflaysiens et ces ateliers sont donc largement subventionnés par la commune. Mais seulement pour ceux qui ont les moyens.

Pour les cours de langues, il ne faudra pas seulement « maintenir un bon niveau d'équipement » mais l'améliorer avec les technologies actuelles.

Une autre petite remarque sur la communication entre les enseignants des cours du jeudi soir et le service culturel : il faudrait prévenir lorsqu'il y a un vernissage pour que les enseignants puissent organiser le cours différemment. Le bruit occasionné peut gêner le déroulement du cours de langues.

Afin de mieux répondre aux attentes des élèves des cours d'ateliers d'arts et de langues, un bilan de satisfaction pourrait peut-être demandé chaque année auprès des élèves et des enseignants.

.../...

Nous apprécions d'avoir eu cette charte de l'action culturelle : cela permet une meilleure compréhension des objectifs et nous souhaitons que les autres services de la ville présentent le même type de document sur leur pratique professionnelle. »

M. LEBRUN : « L'objet de la présentation de cette charte est de rappeler les grands principes qui sous-tendent le travail de la direction culturelle. Il est vrai que Mme Rocheron a fait l'éloge de la direction de la culture et de ceux qui y travaille. C'est vrai. Il faut le reconnaître : lorsque nous fréquentons ces lieux, comme un certain nombre d'entre nous, je pense que nous ne pouvons que nous satisfaire d'avoir de tels services à Viroflay et ce serait bien aussi de nous y voir encore plus ! Car certains ne sont jamais vus par exemple. Mais ceci étant ce ne sont pas toujours les bons horaires etc... mais je dois reconnaître que ce travail-là, lorsque le service et Mme Rocheron ont proposé de passer cette charte en communication au conseil municipal, cela m'a paru une bonne idée. Peu importe le moment auquel nous le passons car je crois qu'il est important de marquer les étapes. Il se trouve que la ville vit au-delà des échéances électorales et donc je pense qu'il est important de continuer quelles que soient les équipes qui vont se succéder en se disant qu'il y a un certain nombre de valeurs portées par les services. Les élus doivent s'inspirer de ces valeurs-là autant que les services doivent utiliser les directives et les valeurs des élus.

Je pense qu'il s'agit d'un travail en commun qu'il faut valoriser à la juste mesure de l'investissement des uns et des autres.

La charte donne un axe directeur et quelques pistes de réflexion mais nous n'allons pas rentrer dans les détails avec la question des TAP, des rythmes scolaires etc... ont été abordées et le seront encore, tout ne sera pas parfait la première année, des choses devront se faire et la culture fait partie évidemment des options importantes en terme d'aménagement des rythmes scolaires et d'occupation des enfants sur la période de 15 h 45 à 17 h 15. C'est un sujet dont nous aurons l'occasion de débattre encore ici et encore aussi avec les parents d'élèves qui sont évidemment, je le rappelle, les premiers concernés (enfin les enfants). Je ne sais pas si cela est nécessaire d'aller beaucoup plus loin sauf si Mme Rocheron a quelque chose à rajouter... »

Mme ROCHERON : « La question de M. GUENARD sur l'auditorium avait déjà été posée il y a quelques temps car nous parlons quand-même assez régulièrement de la culture dans cette salle et j'avais déjà répondu à l'époque que beaucoup de choses étaient faites et que ce ne sont pas uniquement les spectacles que nous voyons sur le programme qui remplissent la salle. Je parlais d'une médiation tout à l'heure et cela veut dire une équipe, un groupe, une compagnie qui vient travailler et qui peut rester une semaine, deux semaines, trois semaines à l'auditorium. Donc il y a quelques créneaux de libres mais très peu. Et je rappelle que cet établissement est partagé par l'ensemble des services culturels de la ville. »

M. LEBRUN : « J'ajoute juste une dernière chose sur le fait que j'ai parlé tout à l'heure que la vie de la ville ne s'arrête pas avec les étapes que nous allons connaître dans les semaines à venir. Les équipes municipales se succèdent et au niveau du personnel culturel mais aussi dans les autres services, ce dernier évolue, change, part, est recruté et là aussi il est important que chaque personne qui œuvre dans le secteur soit en phase complète avec ce qui s'est fait dans le passé sans pour autant rester tourner sur ce passé mais qu'il puisse aussi faire évoluer le service proposé à la population dans de bonnes conditions et en fonction des besoins exprimés ou parfois non exprimés de la population pour faire découvrir des choses qui peuvent parfois paraître sortir de l'ordinaire ; c'est ce que nous essayons de faire en tout cas avec la culture : surprendre.

.../...

La surprise aurait d'ailleurs pu être un 6^e item et il est vrai que pour ceux qui viennent aux expositions : parfois nous sommes assez surpris de voir la qualité des œuvres proposées lors des expositions ; parfois ce n'est pas toujours à notre goût mais en tout cas cela est toujours surprenant. »

Mme ROCHERON : « Je souhaiterais rajouter une chose : il y a un travail de transversalité entre les différents services qui est très important et qui est l'axe majeur de la programmation de la ville. Cette charte est importante car elle écrit à un instant T, met tout le monde autour de la table, les responsables de chaque service qui doivent se mettre d'accord pour remettre sur le papier les grands principes afin de ne pas les perdre de vue. Il est important d'avoir des étapes comme cela où tout le monde se met autour de la table, discute, se met d'accord sur la façon de travailler pour un an... Mais il faut le faire régulièrement. »



COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2013,
EN APPLICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE LE 4 AVRIL 2008 EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **7 janvier 2014**
 - Tarifs de mise à disposition de salles au bénéfice des sociétés, syndicats de copropriétés et entreprises
- **13 janvier 2014**
 - Location de la salle municipale Puyade
- **22 janvier 2014**
 - Attribution d'une subvention pour élargissement d'un portail d'entrée
- **3 février 2014**
 - Travaux de réaménagement de la Place du 11 novembre – place du Marché – MAPA 13 VO 06
- **5 février 2014**
 - Location de la salle municipale Puyade
- **5 février 2014**
 - Location de la salle municipale Dunoyer de Segonzac
- **14 février 2014**
 - Fixation d'une prestation d'un régisseur à l'occasion de la location des salles municipales Dunoyer de Segonzac, Puyade et Juliette
- **24 février 2014**
 - Mise à disposition à titre précaire et temporaire d'un logement situé au 185 bis avenue du Général Leclerc à Viroflay au bénéfice de Monsieur Sébastien HARDY.

.../...

- 5 mars 2014
 - Aliénation d'un véhicule immatriculé 654 CHC 78



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER
DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2013

Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, informe le Conseil municipal que depuis le 19 décembre 2013 **ont été aliénés** :

Pavillons : 16
 Appartements + caves : 20
 Appartements : 4
 Garages/Box : 3
 Terrain non bâti : 1

Ces biens n'ont pas fait l'objet d'une réserve foncière.



M. LEBRUN : « Il me reste une dernière chose à vous dire. Petite communication personnelle.

Cette séance de conseil municipal que j'ai eu l'honneur et le plaisir de présider est, vous le savez, une séance un peu particulière. C'est en effet la dernière du mandat puisque dans quelques jours auront lieu de nouvelles échéances démocratiques qui désigneront celles et ceux qui siègeront autour de cette table pour les 6 prochaines années. Je souhaite donc saisir l'occasion de cette ultime présidence de la mandature pour remercier et féliciter celles et ceux qui se sont investis au sein de cette assemblée municipale. Tout d'abord, je veux souligner combien, en tant que maire sortant, j'ai apprécié d'exercer ces fonctions à vos côtés. Je mesure la chance qui a été la mienne de travailler avec des élus et des services mobilisés et impliqués pour faire aboutir les projets pour le bien de la commune. Au sein de cette assemblée démocratique, nous avons eu des débats passionnés, parfois longs et avec beaucoup de redites ; vous l'avez dit vous-mêmes Monsieur Bouffartigue tout à l'heure ; mais ces échanges ont toujours été guidés par les intérêts de Viroflay et de sa population que nous n'avons eu de cesse de défendre au-delà des clivages, des opinions et des convictions qui sont les nôtres. Je veux particulièrement remercier l'ensemble des élus qui ont siégé à mes côtés durant ce mandat. Je sais l'investissement et l'enthousiasme que vous avez mis à défendre les dossiers et à porter les aspirations des viroflaysiens. Certains vont cesser leurs fonctions, d'autres se représenter.

A toutes et à tous, je veux dire ma reconnaissance pour tout ce temps passé sur le terrain, dans des réunions de quartier, des rendez-vous, des réunions à Versailles Grand Parc ou à la mairie.

.../...

Qu'il me soit également permis de remercier l'opposition dont je sais qu'elle était animée du même souci de contribuer aux débats sur les grandes questions qui nous intéressent au quotidien. Ces dernières années de nombreuses questions sont devenues extrêmement complexes et je n'évoquerais que la question de l'aménagement urbain qui se complexifie de plus en plus. J'évoque aussi les finances locales qui ont, ici ou ailleurs, vu stagner ou diminuer les dotations de l'Etat ou d'autres collectivités, nous obligeant à des efforts importants pour ne pas mettre à mal le service public.

Dans le même temps, les attentes de nos concitoyens ont légitimement évoluées en terme de services et de prestations. La fonction de maire, elle-même, s'est considérablement compliquée : décrets, normes, référentiels sont venus renforcer la dimension de gestionnaire de notre travail. Malgré tous les discours que nous pouvons entendre actuellement, je suis persuadé que cela ne va pas s'arranger et que les élus devront être de plus en plus professionnels et que les services municipaux devront encore évoluer pour améliorer leurs pratiques.

De tous ces enjeux, je suis parfaitement conscient lors de cette ultime séance et je voulais vous témoigner ma gratitude et ma reconnaissance pour nous avoir permis de faire face à ces évolutions.

Une autre mandature se prépare ; j'achève ce mandat avec la conviction humble et modeste d'avoir tenté de faire mieux vivre notre ville en réussissant à convaincre le plus grand nombre de nous suivre dans nos propositions.

Je souhaite que les deux prochaines semaines soient mises à profit pour que chacun apporte sa contribution à l'avenir de Viroflay. Toute bonne idée doit être la bienvenue, notamment pour maîtriser les finances locales.

La prochaine équipe qui sortira des urnes aura fort à faire pour continuer à satisfaire les viroflaysiens dans un contexte national complexe et une forte tendance au repli sur soi.

Je réaffirme que notre démocratie a plus que jamais besoin d'engagements citoyens, de volontaires et de bénévoles pour travailler au service de tous. A ce titre, l'engagement des élus doit être salué et reconnu comme il se doit.

Merci à tous. »

M. MARGUERIT : « C'est mon dernier conseil municipal. Je ne sais pas ; peut-être serais-je au prochain conseil : pas dans l'immédiat mais en cours de mandat peut-être...

Je pars donc après 19 ans d'activité au sein du conseil municipal et je rejoins certains de vos propos sur le dévouement collectif de nous autres, du personnel municipal ; je veux saluer ici sa disponibilité lorsque nous avons posé des questions, lorsque nous demandions des documents.

Alors je pars aussi avec le regret de partir mais il faut savoir passer la main. Deux regrets particuliers que je voudrais énoncer ici sans vouloir entacher cette réunion conviviale et consensuelle terminaison : le premier sur la démocratie et je pense que là, nous pourrions faire des progrès très facilement car cela est assez simple à mettre en œuvre. Je pense que parfois nous avons encore des réactions qui relèvent d'un âge ancien et qu'il faudrait dépasser. J'ai trois exemples en tête : vous allez bientôt discuter d'un nouveau règlement du conseil municipal et je pense que nous pourrions facilement nous mettre d'accord sur trois axes pour pouvoir avancer. Le premier, qui est assez récurrent, concerne les procès-verbaux qui nous arrivent très en retard, décalés dans le temps et finalement, désactualisés lorsqu'ils sont publiés et je crois que là-dessus il serait bien que nous mettions un peu de conviction pour que, d'une fois sur l'autre, soient approuvés ces procès-verbaux, ce qui se passe dans beaucoup d'autres instances et que nous devrions pouvoir arriver à faire à Viroflay.

.../...

L'autre point : au début de cette mandature, vous avez refusé que l'adresse de notre site figure sur le site de Viroflay et je crois qu'à l'heure des réseaux sociaux, de Facebook et autres, la ville de Viroflay pourrait indiquer les sites des différents groupes qui constituent notre assemblée ; je crois que ce seraient des choses faciles à faire. J'ai souvent entendu Julien Bouffartigue dire que nous n'avons pas été prévenus de telle ou telle réunion publique et je crois que ce serait un effort à faire que d'inscrire là aussi sur l'adresse du site et de nous prévenir, membres de l'opposition, afin que nous puissions participer à ces réunions si nous le souhaitons. La plupart du temps, nous le souhaitons car nous sommes, nous aussi, à l'écoute des habitants de cette commune.

Il y a donc des choses sur le plan démocratique qui sont très faciles à faire et qui moderniseraient un peu notre mode de fonctionnement et qui rendrait notre ville plus agréable, j'en suis sûr.

Le second regret que j'ai se situe au niveau de la mixité sociale. Je crois que c'est un des problèmes majeurs, si ce n'est le problème majeur, dans notre société française. Cette inégalité territoriale, ces zones où sont concentrés des gens plus ou moins riches, ces zones de pauvreté. Cette confrontation de zones, qui se fait à distance, parfois frontalement mais rarement heureusement, mine complètement notre société. Nous avons vraiment intérêt à travailler pour lutter contre ces disparités territoriales. Il se trouve que, pour des raisons professionnelles, je me trouve à côté de Trappes où je me rends fréquemment et nous avons là un Maire aujourd'hui qui souhaite faire de la mixité sociale car sinon sa ville devenait difficilement vivable. Et j'aurais souhaité que Viroflay, de ce côté-là, participe aussi à cette mixité sociale et beaucoup plus qu'elle ne le fait aujourd'hui. Nous avons voté tout à l'heure en première délibération un beau projet immobilier mais comme l'a dit Julien Bouffartigue, oui, nous faisons des logements sociaux, mais nous n'en faisons pas assez, c'est évident. Au cours de ce PLU, je me suis penché sur l'évolution des chiffres de la population de Viroflay et j'ai été atterré de ce que j'ai revu, redécouvert et l'évolution n'est, de mon point de vue, pas bonne. Effectivement, des gens de plus en plus aisés fréquentent notre commune mais de moins en moins de gens en situation financière moins favorable. Cette tendance-là malgré les logements sociaux. Tout à l'heure vous disiez que vous participez à certaines commissions avec conviction et je crois que là, nous ne marquons pas assez de conviction ; nous avons une démarche trop gestionnaire, trop l'œil rivé sur la pénalité qu'il ne faut pas payer ; que nous faisons ce qu'il faut pour ça et que pour ça ! J'interprète votre politique dans ce sens-là. Je crois que là, nous ne faisons pas assez, nous ne faisons pas ce qu'il faut. Tout à l'heure, nous avons parlé d'enfouissement de réseaux : oui quand nous revoyons l'urbain, nos rues, ce n'est pas forcément parce qu'il y a des trous, parce qu'esthétiquement il est plus beau qu'il n'y ait pas de fils apparents, nous pourrions aussi avoir comme préoccupation majeure dans certains cas, de réformer une rue parce que par rapport au handicap, cette rue n'est pas adaptée. Nous pourrions donc mettre d'autres préoccupations dans nos actions.

Je recentre sur ce qui me paraît être le principal et qui est la mixité sociale qui a régressé dans notre commune au cours des 19 ans que j'ai passé au sein de ce conseil municipal et c'est le plus grand regret que j'ai. Merci. »

M. LEBRUN : « La séance est donc finie. Le mandat s'achève. Je donne maintenant la parole au public. »